



Assurance crédit pour prêts hypothécaires CIBC

Soyez protégé dès aujourd'hui tout en sachant que vous contribuez à protéger votre avenir.



Pourquoi choisir l'assurance crédit pour votre prêt hypothécaire CIBC?

En investissant dans la bonne protection, vous veillez à ce que vous et votre famille puissiez protéger et conserver à l'avenir le mode de vie dont vous profitez aujourd'hui. L'Assurance crédit pour prêts hypothécaires CIBC, établie par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada-Vie), peut aider à rembourser ou à réduire le solde de votre prêt hypothécaire advenant votre décès ou une maladie grave, ou à couvrir vos versements en cas d'invalidité ou de perte d'emploi involontaire.

Protection	Protection financière pour votre prêt hypothécaire CIBC au cas où vous ne pourriez plus travailler à cause d'une invalidité, en cas de perte d'emploi involontaire, si vous souffrez ou recevez le diagnostic d'une maladie grave ou advenant votre décès.
Protection immédiate	Approbation sur-le-champ et protection immédiate si vous répondez « non » à toutes les questions sur l'état de santé dans la proposition et si votre prêt hypothécaire CIBC est approuvé.
Commodité	Ne vous souciez pas d'effectuer des paiements séparés pour vos primes d'assurances : elles sont ajoutées à vos versements hypothécaires CIBC et rajustées automatiquement si vous modifiez votre fréquence de versements.
Période d'examen de 30 jours	La protection comprend une période d'examen de 30 jours à partir de la date de réception de votre certificat d'assurance. Si vous annulez votre assurance pendant cette période d'examen, toute prime payée vous sera entièrement remboursée.
Reconnaissance de l'assurance antérieure	Si votre proposition d'assurance est refusée pour votre nouveau prêt hypothécaire CIBC, mais que vous aviez une assurance sur le prêt hypothécaire CIBC que vous avez remboursé, vous pourriez être admissible à une assurance sur une partie de votre nouveau prêt hypothécaire CIBC en vertu de la « reconnaissance de l'assurance antérieure ».



Pour en savoir plus :

Consultez un conseiller CIBC dès aujourd'hui
Appelez au [1 866 321-3639](tel:18663213639)

Passez à un centre bancaire CIBC
Visitez le site cibc.com/credit

Aidez à protéger votre résidence familiale en cas d'imprévu.

Assurance vie pour prêt hypothécaire : Veillez à ce que votre famille puisse rester dans votre résidence familiale advenant votre décès.

Protection et prestation maximale Le solde de votre prêt hypothécaire CIBC est réduit ou remboursé jusqu'à concurrence de 750 000 \$.

Primes Aucune prime n'est facturée tant que votre prêt hypothécaire n'a pas été décaissé.

Combien coûte l'Assurance vie pour prêt hypothécaire?

Votre prime d'Assurance vie pour prêt hypothécaire dépend de votre âge à la date de la proposition, du montant assuré initial¹ et du taux de prime applicable, déterminé à l'aide du tableau ci-dessous.

Votre prime mensuelle d'Assurance vie pour prêt hypothécaire = (montant assuré initial divisé par 1 000 multiplié taux de prime)

Taux de prime mensuels de l'Assurance vie pour prêt hypothécaire par 1 000 \$ du montant assuré initial (les taxes applicables seront ajoutées à votre prime)* :

Groupe d'âge (ans)	Moins de 30	30 à 35	36 à 40	41 à 45	46 à 50	51 à 55	56 à 60	61 à 64
Sur une tête	0,08 \$	0,13 \$	0,20 \$	0,29 \$	0,43 \$	0,64 \$	0,82 \$	0,97 \$
Sur deux têtes**	0,15 \$	0,22 \$	0,34 \$	0,49 \$	0,68 \$	0,90 \$	1,19 \$	1,62 \$

Exemple de calcul pour une protection sur une tête :

Vous avez 36 ans et le montant assuré initial est de 150 000 \$. La prime mensuelle d'assurance prêt hypothécaire sera calculée comme suit : 150 000 \$ (montant assuré initial) divisé par 1 000 multiplié 0,20 \$ (taux de prime à 36 ans) = 30,00 \$.

* Remarque : Si la fréquence de vos versements hypothécaires CIBC est autre que mensuelle, votre prime d'assurance sera rajustée en conséquence.

** Le taux de prime sur deux têtes est basé sur l'âge du demandeur le plus vieux.

Avez-vous une assurance pour protéger votre famille contre les imprévus?

Les travailleurs canadiens sont conscients qu'une maladie grave entraînerait de graves conséquences financières et émotives. L'une de leurs cinq plus grandes préoccupations financières est l'incapacité ou la difficulté à effectuer des versements hypothécaires ou des paiements de loyer s'ils tombent gravement malades². Pourtant, moins de 1 Canadien sur 10 possède une assurance contre les maladies graves personnelle³.

Assurance hypothécaire contre les maladies graves : Si vous recevez un diagnostic de cancer, de crise cardiaque aiguë ou d'accident vasculaire cérébral, aidez à faire en sorte que votre famille puisse rester dans votre maison.

Protection et prestation maximale Le solde de votre prêt hypothécaire CIBC est réduit ou remboursé jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Cette prestation serait versée si vous recevez un diagnostic de maladie grave couverte et que vous êtes toujours en vie au moins 30 jours après la date du diagnostic, et pourrait vous aider à maintenir votre style de vie en libérant de l'argent précédemment attribué aux versements hypothécaires.

Primes Aucune prime n'est facturée tant que votre prêt hypothécaire n'a pas été décaissé.

Économies pour deux demandeurs Si la proposition d'Assurance hypothécaire contre les maladies graves est approuvée pour deux demandeurs, vous économisez 15 % sur les taux de prime sur une tête combinés.

Combien coûte l'Assurance hypothécaire contre les maladies graves?

Votre prime d'Assurance hypothécaire contre les maladies graves dépend de votre âge à la date de la proposition, du montant assuré initial¹ et du taux de prime applicable, déterminé à l'aide du tableau ci-dessous.

Votre prime mensuelle d'Assurance hypothécaire contre les maladies graves = (montant assuré initial divisé par 1 000 multiplié par le taux de prime)

Taux de prime mensuels d'Assurance hypothécaire contre les maladies graves par 1 000 \$ du montant assuré initial (les taxes applicables seront ajoutées à votre prime)⁴ :

Groupe d'âge (ans)	18 à 29	30 à 35	36 à 40	41 à 45	46 à 50	51 à 55	56 à 60	61 à 64	65 à 69
Sur une tête	0,10 \$	0,17 \$	0,27 \$	0,45 \$	0,68 \$	1,01 \$	1,65 \$	2,40 \$	2,70 \$

Exemple de calcul pour une protection sur une tête :

Vous avez 36 ans et le montant assuré initial est de 150 000 \$. La prime mensuelle d'assurance prêt hypothécaire sera calculée comme suit : 150 000 \$ (montant assuré initial) divisé par 1 000 multiplié 0,27 \$ (taux de prime à 36 ans) = 40,50 \$.

Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus : Si vous ne pouvez plus travailler à cause d'une invalidité ou en cas de perte d'emploi involontaire, cette assurance peut vous aider.

Protection et prestation maximale	En cas d'invalidité, une prestation maximale de 3 000 \$ par mois sera appliquée à vos versements hypothécaires CIBC pendant jusqu'à 24 mois (après une période d'attente de 60 jours), jusqu'à concurrence d'une indemnité maximale de 150 000 \$ par cas d'invalidité. En cas de perte d'emploi, une prestation maximale de 3 000 \$ par mois sera appliquée à vos versements hypothécaires CIBC pendant jusqu'à 6 mois (après une période d'attente de 60 jours), jusqu'à concurrence d'une indemnité maximale de 50 000 \$ par perte d'emploi involontaire.
Primes	Les primes sont exonérées pendant la période de versement des prestations d'invalidité ou en cas de perte d'emploi, et aucune prime n'est facturée tant que votre prêt hypothécaire CIBC n'a pas été décaissé.
Économies pour deux demandeurs	Si la proposition d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus est approuvée pour deux demandeurs, vous économisez 5 % sur les taux de prime sur une tête combinés.

Assurance invalidité pour prêt hypothécaire : Si vous ne pouvez plus travailler à cause d'une invalidité, cette assurance peut vous aider.

Protection et prestation maximale	En cas d'invalidité, une prestation maximale de 3 000 \$ par mois sera appliquée à vos versements hypothécaires CIBC pendant jusqu'à 24 mois (après une période d'attente de 60 jours), jusqu'à concurrence d'une indemnité maximale de 150 000 \$ par cas d'invalidité.
Primes	Les primes sont exonérées pendant la période de versement des prestations d'invalidité et aucune prime n'est facturée tant que votre prêt hypothécaire CIBC n'a pas été décaissé.
Économies pour deux demandeurs	Si la proposition d'Assurance invalidité est approuvée pour deux demandeurs, vous économisez 5 % sur les taux de prime sur une tête combinés.

Combien coûtent l'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire et l'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus?

Votre prime d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire ou d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus dépend de votre âge à la date de la proposition, du montant des prestations mensuelles fixes⁵ et du taux de prime applicable, déterminé à l'aide du tableau ci-dessous.

Votre prime mensuelle d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire ou d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus = (montant des prestations mensuelles fixes divisé par 100 multiplié taux de prime)

Taux de prime mensuels d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire ou d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus par 100 \$ du montant des prestations mensuelles fixes (les taxes applicables seront ajoutées à votre prime)⁶ :

Groupe d'âge (ans)	Moins de 30	30 à 35	36 à 40	41 à 45	46 à 50	51 à 55	56 à 60	61 à 64
Taux de prime d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire par 100 \$	1,35 \$	1,70 \$	2,15 \$	2,80 \$	3,45 \$	4,45 \$	5,50 \$	6,00 \$
Taux de prime d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus par 100 \$	2,64 \$	2,99 \$	3,44 \$	4,09 \$	4,74 \$	5,74 \$	6,79 \$	7,29 \$

Exemple de calcul pour une protection sur une tête d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus :

Vous avez 36 ans et avez souscrit l'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus avec un montant des prestations mensuelles fixes de 1 000 \$. Votre prime d'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus sera calculée comme suit : 1 000 \$ (montant des prestations mensuelles fixes) multiplié 3,44 \$ (taux de prime à 36 ans) divisé par 100 = 34,40 \$ par mois.

Êtes-vous admissible à l'Assurance crédit pour prêts hypothécaires CIBC?

Pour être admissible à l'assurance, vous devez :

- Être résident canadien
- Être âgé de 18 à 64 ans (pour l'Assurance vie pour prêt hypothécaire, l'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire et l'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus)
- Être âgé de 18 à 55 ans (pour l'Assurance contre les maladies graves)
- Être emprunteur, coemprunteur ou caution d'un prêt hypothécaire CIBC

L'admissibilité à certaines garanties est assujettie à des modalités supplémentaires.

Quand la protection commencerait-elle?

Votre assurance est approuvée et entre en vigueur à la date à laquelle la Banque CIBC reçoit votre proposition remplie et signée si :

- Vous avez répondu « non » à toutes les questions sur votre état de santé applicables dans la proposition
- Votre prêt hypothécaire CIBC a été approuvé

Dans tous les autres cas, l'assureur (Canada-Vie) examinera votre proposition. Si votre proposition d'assurance est approuvée après l'examen par l'assureur, ce dernier vous en informera par écrit et vous confirmera la date de début de la protection. Si elle n'est pas approuvée, l'assureur vous enverra un avis de refus.

Le saviez-vous?

Un travailleur canadien sur trois

connaîtra une période d'invalidité de plus de 90 jours durant sa vie active³.



Plus de 118 000 personnes

ont fait une proposition de consommateur ou une déclaration de faillite personnelle, au Canada en 2014. Plus du tiers de celles-ci étaient liées à l'emploi et 15 % de plus étaient attribuables à une maladie, à une blessure ou à d'autres problèmes de santé⁴.

74 %

Parmi les Canadiens interrogés, ont affirmé qu'ils auraient de la difficulté à payer leurs dépenses si le principal soutien de famille venait à décéder⁵.



Les situations suivantes sont celles qui préoccuperaient le plus les travailleurs canadiens s'ils devenaient handicapés ou gravement malades⁶ :

49 %

Incapacité ou difficulté à effectuer les versements hypothécaires ou les paiements du loyer

60 %

Perte de revenu en raison d'absences du travail

52 %

Difficulté à payer les traitements et les frais médicaux

55 %

Incapacité ou difficulté à payer les dépenses courantes

⁷Source: Benefits Canada, *Workers Underestimate Likelihood of Disability*, 24 septembre 2014. ⁸Source: Hoyes Michalos, *Joe Debtor - Causes of Insolvency*, mai 2015. ⁹Source: Étude de LIMRA sur la propriété canadienne, 2013. ¹⁰Source: GWL/CLA/LL *Critical Illness Insurance — Thought Leadership Research*, 2015 (1 786 entrevues en ligne).

¹ Le montant assuré initial désigne le montant d'assurance maximal en dollars qui vous sera versé relativement au prêt hypothécaire CIBC, comme il est décrit dans le certificat d'assurance.

² GWL/CLA/LL *Critical Illness Insurance — Thought Leadership Research*, 2015 (1 786 entrevues en ligne).

³ Sondage d'Edward Jones mené auprès de 1 564 Canadiens en octobre 2016 par l'intermédiaire du panel en ligne de Léger.

⁴ Remarque : Si la fréquence de vos versements hypothécaires CIBC est autre que mensuelle, votre prime d'assurance sera rajustée en conséquence.

⁵ Le montant des prestations mensuelles fixes désigne le montant de prestation décrit dans votre proposition si elle est approuvée, ou le montant qui vous est communiqué si votre proposition est refusée, mais que vous êtes admissible à une assurance en vertu de la reconnaissance de l'assurance antérieure.

⁶ Remarque : Si votre fréquence de versement hypothécaire CIBC est autre que mensuelle, votre prime d'assurance sera rajustée en conséquence.

L'Assurance vie, l'Assurance contre les maladies graves, l'Assurance invalidité Plus et l'Assurance invalidité pour les prêts hypothécaires CIBC sont des assurances crédit collectives facultatives établies par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada-Vie) et administrées par Canada-Vie et la Banque CIBC. La Banque CIBC reçoit une compensation de la part de Canada-Vie pour fournir les services à Canada-Vie concernant ces assurances. De plus, le risque au titre de la police d'assurance collective peut être réassuré, en totalité ou en partie, auprès d'un réassureur affilié à la Banque CIBC. Le réassureur touche un revenu de réassurance en vertu de cette entente. Les représentants qui font la promotion de ces assurances au nom de la Banque CIBC peuvent recevoir une rémunération. Ces produits d'assurance sont assujettis à des conditions d'admissibilité, à des restrictions et à des exclusions (qui sont des cas où l'indemnité est limitée ou n'est pas versée). Veuillez consulter le certificat d'assurance sur le site cibc.com/assurance pour connaître toutes les modalités. Les renseignements fournis dans la présente brochure sont d'ordre général seulement. Les produits et leurs caractéristiques peuvent changer en tout temps. En cas de divergence entre les renseignements fournis dans la présente brochure, d'une part, et votre certificat d'assurance, d'autre part, votre certificat d'assurance prévaut. Vous pouvez également appeler Canada Vie au 1 800 387-4495 ou consulter le site canada-vie.com. Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.